

## Caractéristiques sociodémographiques des personnes enquêtées

Les caractéristiques socioéconomiques des personnes enquêtées sont mentionnées dans le tableau 3 ci-dessous.

Au niveau des ménages, les personnes ayant répondu aux questionnaires sont consignées dans le tableau 3.

Tableau 3 : Répondants aux questionnaires

<b>Statut</b>	<b>Fréquence</b>
<b>Chef de ménage</b>	47
<b>Conjointe</b>	33
<b>Représentant</b>	29

Le tableau montre que 47% des ménages enquêtés sont représentés par les chefs de ménage. Cette situation est due au fait que la majeure partie des chefs de ménages qui sont des hommes (89% de l'échantillon contre 11% de femmes) étaient partis au travail.

Sur les cent neuf (109) personnes interrogées, la tranche d'âge d'entre 50 et 75 ans est la plus représentée avec 45% des personnes enquêtées (Tableau 4).

Tableau 4 : Répartition des chefs de ménages selon l'âge

<b>Age</b>	<b>Effectif</b>	<b>Fréquence %</b>
<b>[25_ 50[ans</b>	26	23
<b>[50 – 75[ans</b>	49	45
<b>+ 75 ans</b>	3	2,8
<b>NSP</b>	31	28

Le niveau d'étude des chefs de ménage est représenté dans la figure 3 ci-dessous.

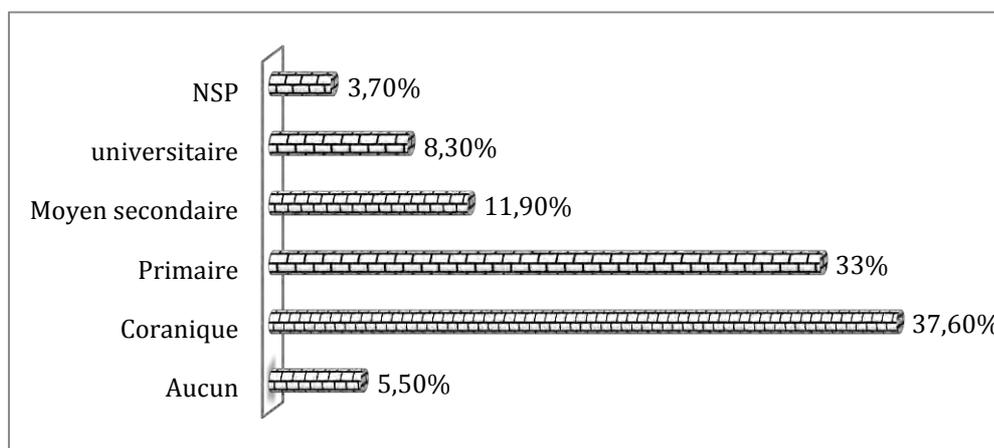


Figure 3 : Niveau d'étude des chefs de ménages enquêtés à Richard Toll

La figure 3 montre que sur les 109 personnes enquêtées 37% ont fait des études coraniques et 33% ont le niveau primaire. Seuls 5,5% n'ont pas fait d'étude.

Les activités les plus représentatives sont les ouvriers (17/109), les commerçants (15/109), les employés d'entreprises privées (9/109) constitués surtout de la C.S.S. et enfin les agriculteurs (8/109). A noter la part importante des retraités (28/109 personnes). Cette dernière catégorie est composée pour la majeure partie d'anciens employés de la C.S.S. (Tableau 5).

Tableau 5 : Répartition des chefs de ménages selon l'activité exercée

Activités	Effectif
Fonctionnaire du public	2
Employé d'entreprise privée	9
Commerçant	15
Agriculteur	8
Ouvrier	17
Chômeur	3
Retraite	28
Artiste	1
Chauffeur	3
Electricien	2
Entrepreneur	1
Etudiant	2
Gardien	1
Maitre coranique	5
Mécanicien	1
Ménagère	3
Pêcheur	5
Photographe	1
Réparateur télé	1
Tailleur	1
<b>Total</b>	<b>109</b>

Le niveau de revenu mensuel des personnes enquêtées est représenté dans le tableau 5 ci-dessous. Pour la plupart, ces revenus mensuels sont légèrement supérieurs au seuil

international de pauvreté qui s'élève à 1,90 dollars par jour (Valensisi, 2020), soit environ 28 500 F CFA par tête par mois (sur la base d'un dollars égale à 500 F CFA). Toutefois, il est courant pour un ménage d'avoir plusieurs sources de revenus, souvent provenant des différents bras actifs de la famille.

Tableau 6 : Niveau de revenu mensuel des ménages en fonction de l'activité du chef de ménage

		Niveau revenu moyen mensuel ménage					Total
		-100 000	[100000-200 000[	[200000-300000[	[300 000-500000[	NSP	
Activité principale chef ménage	Fonctionnaire du public	1	0	0	1	0	2
	Employé d'entreprise privée	0	5	1	0	3	9
	Commerçant	5	4	1	1	4	15
	Agriculteur	5	1	0	0	2	8
	Ouvrier	9	5	1	0	2	17
	Chômeur	2	0	0	0	1	3
	Retraité	13	6	1	1	7	28
	Autre	11	9	0	0	7	27
	<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>30</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>26</b>	<b>109</b>

Dans ce tableau on constate que la majeure partie des ménages ayant des revenus inférieurs à 200 000 F CFA représente 69,7% de notre population cible ce qui est en dessous du revenu considéré comme décent (200 000 F CFA) pour une famille moyenne. Ce constat peut se comprendre si l'on sait que l'économie locale est dominée par la classe moyenne avec une part importante de l'emploi salarié liée à la présence de la CSS (Diop, 2005). Les personnes ayant des niveaux de revenus dépassant 200 000 F CFA sont faiblement représentées (5/109 ménages). La majeure partie des personnes ayant des niveaux de revenus élevés est constituée de cadres de la CSS, des immigrés ou de grands opérateurs économiques.

Concernant le statut d'habitation, le diagramme ci-dessous (figure 4) montre que la majorité des ménages sont propriétaires de leur habitat (90,8%). Viennent en deuxième place les locataires (7,3%) qui sont pour la plupart des expatriés venus travailler dans la zone de même que des fonctionnaires (0,9%) affectés dans la localité.

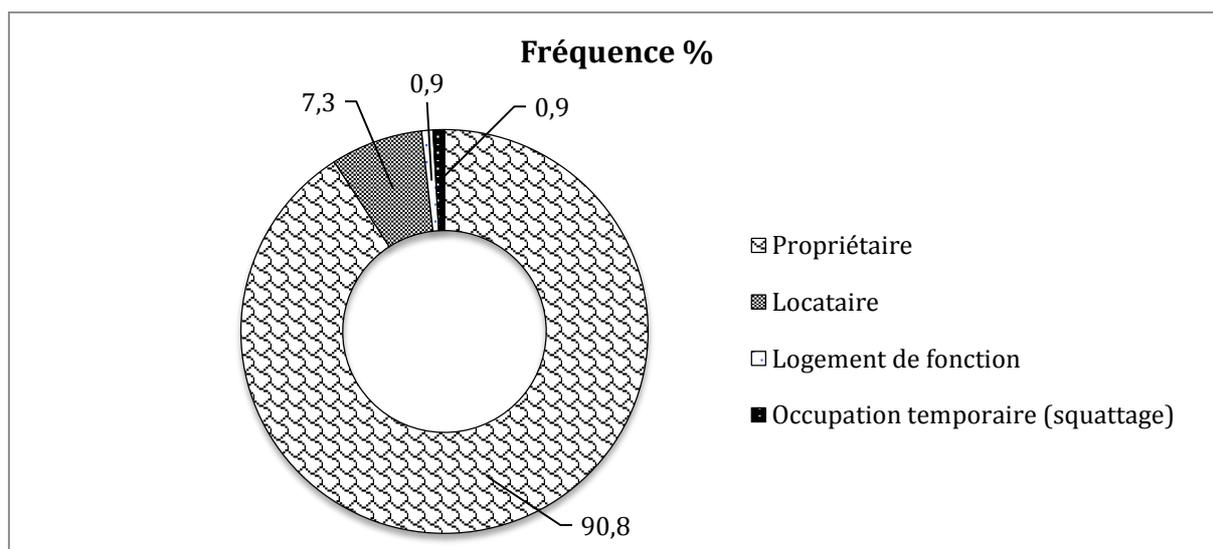


Figure 4 : Statut d'habitation du chef de ménage à Richard Toll

Dans les concessions à Richard Toll, on peut retrouver un ménage ou plusieurs ménages qui cohabitent ensemble. Le tableau 7 suivant donne des informations précises sur le nombre de ménages dans les concessions. On constate que celles abritant un ménage sont les plus représentatives avec 77,1%. Il s'en suit les concessions où cohabitent 2 jusqu'à 3 ménages (20,2%). Enfin, la catégorie représentant plus de 4 ménages n'est rencontrée que 2 fois dans notre échantillon correspondant à 1,8%. Ces dernières sont typiques des quartiers lébou comme celui de Gadakhoun.

Tableau 7 : Fréquence du nombre de ménages vivant dans une concession à Richard Toll

Ménage	Fréquence %
-2	77,1
[2 – 4[	20,2
[4 – 6]	1,8
NSP	0,9
<b>Total</b>	<b>100</b>

Le nombre de personnes par ménage est représenté ci-dessous (figure 5).

La figure 5 montre qu'à Richard Toll les ménages composés de plus de 9 personnes sont plus représentés avec 40,4% (16,5% pour 9-12 personnes, 8,3% pour 12 à 15 personnes et 15,6% pour les ménages de plus de 15 personnes). Les ménages comprenant 6 à 9 personnes sont représentés à 25,7%. On note toutefois que 24,8% de personnes enquêtées n'ont pas répondu. Par ailleurs parmi les répondants seuls 47% sont des chefs de ménage.

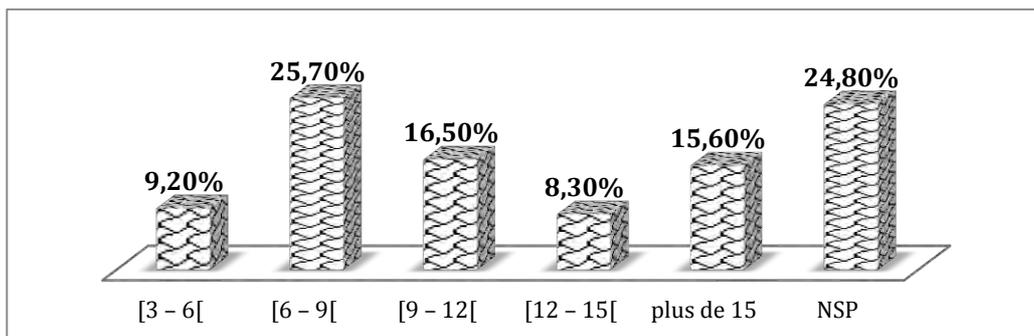


Figure 5 : Nombre de personnes vivant dans la concession à Richard Toll

## 3.2. Approvisionnement en eau à Richard Toll

### 3.2.1. Eau de boisson

A Richard Toll, il existe deux sources d'approvisionnement en eau de boisson (Figure 6).

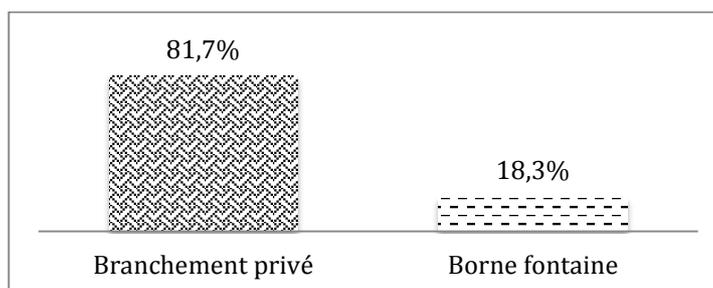


Figure 6 : Approvisionnement en eau de boisson à Richard Toll

La principale source utilisée par la population est le robinet à domicile (encore appelé branchement privé, branchement direct, branchement individuel ou branchement domiciliaire). Les eaux distribuées par la SDE sont produites à partir de la Taouey, affluent du fleuve Sénégal.

L'usine de la SDE de la commune a été créée avec le concours de la KFW, une ONG allemande. Elle a une capacité de 4000 m<sup>3</sup>/jour. Aujourd'hui elle produit jusqu'à 3000 m<sup>3</sup>/jour. L'usine est reliée par 3 pompes dont, quand deux sont en marche, une est en réserve alternativement. Les pompes permettent de tirer l'eau à partir fleuve vers les bassins de contacts. Ces eaux subissent un premier traitement avant d'être stockées dans un réservoir d'une capacité de 200 m<sup>3</sup> qui alimente les châteaux d'eau. Dans la commune, il n'existait qu'un seul château d'eau à Gadakhone qui assurait la distribution dans un périmètre restreint. La croissance et l'extension urbaine de la ville ont entraîné par la suite la création de deux châteaux d'eau à Ndiaw et Khouma de 350 m<sup>3</sup> et 40 m<sup>3</sup> respectivement (Agne, 2016).

Les enquêtes ont révélé qu'à Richard Toll 81,7% des ménages possèdent un branchement à l'eau potable au niveau de leur domicile. En 2012, on comptait 4479 abonnés soit 12,5% sur le nombre d'abonnés de toute la région de Saint Louis pour une consommation globale de 686 000 m<sup>3</sup> (SRSDSL, 2015). En 2016 le nombre est passé à 5 278 abonnés (SDE, 2016). Cette évolution du taux de branchement individuel peut être expliquée par l'accroissement démographique que connaît la commune. En effet, avec 59 402 habitants en 2014 (SRSDSL, 2015) Richard Toll abrite aujourd'hui 62 596 habitants. Pour la plupart, ces installations se trouvent dans la cour de la concession comme le montrent les photos 1 (a et b) ci-dessous.



*Crédit photo : MBOW 2019*

Photos 1 (a, b) : Branchements individuels à Richard Toll

La consommation globale en eau dans la commune de Richard Toll a connu une hausse de 6,22% entre 2011 et 2012 passant respectivement de 643 000 m<sup>3</sup> à 686 000 m<sup>3</sup>.

Pour savoir les niveaux de consommation en eau des ménages, les factures d'eau bimensuelles ont été demandées. Toutefois sur les 89 ménages ayant un abonnement SDE relativement à l'échantillon de 109 ménages enquêtés, seuls 44 ménages ont partagé leurs factures SDE. Les résultats sont résumés sur le tableau 8 ci-dessous.

Tableau 8 : Consommation bimensuelle en eau des ménages à Richard Toll

Tranche appliquée SDE	Volume bimensuel en m <sup>3</sup>	Tarifs du m <sup>3</sup> appliqués par la SDE depuis 2014 en F CFA	Effectif de l'échantillon	Fréquence (%) de l'échantillon
Tarif social	0 – 20	202	12	27,3
Tarif normal	21 – 40	697,97	23	52,3
Tarif dissuasif	+ 40	878,35	09	20,5

Sur les 44 ménages ayant accepté de partager leurs factures, l'analyse des résultats montre que plus de la moitié d'entre eux (52,3 %) ont une consommation bimensuelle située entre 21

et 40 m<sup>3</sup> (tableau 8). Elles se retrouvent dans le tarif normal de la SDE ; 27,3% des ménages sont situés au niveau du tarif social (0 à 20 m<sup>3</sup>) et le reste (20,5%) se retrouve dans le tranche dissuasive (+40 m<sup>3</sup>).

La part assez importante de la tranche dissuasive (20,5%) s'explique par le fait que ces ménages partagent le point d'eau avec d'autres ménages. Ainsi ils partagent leurs factures avec les rares ménages voisins n'ayant pas de branchements particuliers. Ceci occasionne la hausse de la consommation d'eau ; d'où une facture élevée à payer.

La part importante des ménages situés dans le tarif normal peut s'expliquer par le niveau de vie relativement modeste de la plupart des ménages (tableau 6) ; les obligeant ainsi à adopter des comportements éco-citoyens pour la préservation de l'eau (surveillance de la consommation et utilisation optimale pour les besoins et tâches) malgré un nombre de personnes par ménage assez important.

La consommation en eau des ménages par rapport au niveau de revenu moyen des ménages est mentionnée dans le tableau 9 ci-dessous.

Tableau 9 : Consommation en eau et revenu moyen mensuel des ménages à Richard Toll

		Niveau de revenu moyen				NSP
		- 100 000	100 000 – 200 000	200 000 – 300 000	300 000 – 500 000	
<b>Consommation</b>	0 – 20	6	4	1	0	1
<b>bimensuelle eau</b>	21 – 40	10	5	0	1	7
<b>en m<sup>3</sup></b>	+ 40	0	4	1	1	3

Le rapport entre le revenu moyen et la consommation bimensuelle des ménages montre que la majeure partie des ménages ayant une consommation située entre 21 et 40 m<sup>3</sup> ont un revenu inférieur à 100 000 FCFA.

Par rapport au paiement de la facture d'eau, plus de la moitié c'est à dire 51/89 ménages affirment ne pas dépenser plus de 15 000 F CFA (Tableau 10) ; 15 ménages déboursent entre 15 000 et 25 000 F CFA et 16 ménages soutiennent dépenser plus de 25 000 F CFA tous les deux mois. Des informations n'ont pas été obtenues pour le reste des ménages.

Tableau 10 : Dépense moyenne bimensuelle en eau des ménages ayant un branchement individuel à Richard Toll

<b>Dépense en F CFA</b>	<b>Effectif</b>
- 5 000	23
5 000 – 15 000	28
15 001 – 25 000	15
+ 25 000	16
NSP	7
<b>Total</b>	<b>89</b>

Toutefois parmi les ménages les moins aisés, certains vont s’approvisionner chez les voisins. Cette pratique justifie en partie le nombre élevé de ménages à revenus modestes qui se retrouvent dans la tranche dissuasive. Ces derniers partagent la facture avec ceux qui viennent s’approvisionner chez eux pour alléger le coût de la consommation ou parfois donnent gratuitement cette eau sans rémunération. La consommation cumulée de plusieurs familles fait monter le prix moyen du m<sup>3</sup> et oblige ainsi ces familles à payer l’eau plus cher qu’un ménage à revenu plus élevé qui dispose de son propre branchement à domicile (Comité de Pilotage du Livre Bleu Sénégal, 2009). Il semblerait que ce mode de gestion du branchement dans la concession qui concurrence les bornes fontaines ne soit pas viable et qu’il conduit rapidement l’abonné revendeur à des niveaux de consommations facturées difficilement supportables et qui l’obligent finalement à abandonner cette pratique frauduleuse ou à subir la suspension suivie de l’enlèvement du compteur pour défaut de paiement (Comité de Pilotage du Livre Bleu Sénégal, 2009).

D’autres ménages s’approvisionnent au niveau des bornes fontaines (Photos 2 a et b). On comptait en 2016, 53 bornes fontaines dans la commune (Agne, 2016). Ces dernières sont réparties dans tous les quartiers. Toutefois, beaucoup de bornes fontaines ne sont plus fonctionnelles car substituées par l’augmentation un peu croissante des branchements à domicile.

Les ménages s’approvisionnant au niveau des bornes fontaines représentent 18,3% de notre échantillon. Ils sont, pour la plupart, démunies et ne peuvent pas accéder aux branchements individuels.



*Crédit photo : MBOW 2019*

Photos 2 (a et b) : Borne fontaine avec des bidons pour la collecte à Richard Toll

Au niveau des bornes fontaines, la vente d'eau s'effectue principalement par bidon de 20 litres ou par bassine. Ces récipients sont vendus à raison de 25 Francs CFA l'unité. Pour le stockage de l'eau, ce sont les bidons de 20 litres qui sont plus utilisés car jugés beaucoup plus adéquats pour protéger l'eau. Les quantités consommées par ces ménages sont consignées dans le tableau 11.

Tableau 11 : Consommation journalière en eau des ménages démunis à Richard Toll en termes de bassines ou de bidons

<b>Nombre de bidons /bassines</b>	<b>Effectif</b>
2 – 4	2
4 – 6	5
6 – 8	3
8 – 10	5
+ 10	5
<b>Total</b>	<b>20</b>

Le tableau 11 montre que la majeure partie des ménages consomment entre 4 et plus de 10 bidons par jour. Ainsi, si l'on considère la norme 35 litres par personne par jour fixée par l'O.M.S comme le seuil minimum pour les besoins en eau, et qu'un ménage compte en moyenne 8 personnes à Richard Toll, on peut en déduire que la plupart des ménages s'approvisionnant aux bornes fontaines n'arrivent pas à couvrir leurs besoins en eau potable. En effet, si l'on considère la consommation la plus élevée à 10 bidons par jour, cela n'atteint pas la quantité minimale nécessaire pour chaque membre du ménage (200 litres disponibles pour un besoin de 280 litres).

L'approvisionnement en eau de boisson est fortement lié aux moyens financiers des ménages. Ces moyens, représentés sous le vocable de revenu constituent donc la capacité qu'a un

consommateur de disposer des biens et services pour la satisfaction de ses besoins ou pour sa survie (Vuvu, 2015).

Selon le Comité de Pilotage du Livre Bleu Sénégal (2009), l'eau distribuée par borne-fontaine publique est vendue par la SDE à un prix intermédiaire entre le tarif de la tranche sociale et celui de la tranche pleine. Il est fixé à 322,31 FCFA/m<sup>3</sup> ou à 263,98 FCFA/m<sup>3</sup> selon que l'on est dans une ville assainie ou non assainie. De plus, les fontainiers appliquent en général une marge d'au minimum 100 %. Toutes ces pratiques défavorisent les ménages qui s'alimentent aux bornes-fontaines. C'est pourquoi, il y a lieu de s'interroger sur le bien-fondé d'une tarification à la borne fontaine supérieure à la tarification sociale au niveau du branchement individuel car les populations qui s'approvisionnent à la borne fontaine sont a priori des populations qui ne peuvent pas être raccordées au réseau, soit qu'elles n'en ont pas les moyens, soit qu'elles en sont trop éloignées géographiquement. Elles devraient donc particulièrement bénéficier de mesures d'accompagnement social (Comité de Pilotage du Livre Bleu Sénégal, 2009). Selon ce dernier auteur, un tel niveau de tarif fini par être très dissuasif pour les ménages pauvres auxquels ce mode d'accès était initialement destiné. Une des conséquences de cette pratique de tarifs exorbitants au niveau de la borne fontaine est la désaffection des bornes fontaines par les ménages pauvres au profit de sources parallèles d'approvisionnement moins onéreuses comme les canaux d'irrigations mais qui procurent une eau de mauvaise qualité.

### **3.2.2. Eau destinée aux autres usages domestiques**

L'approvisionnement en eau est fortement lié aux conditions socioéconomiques des ménages. Ainsi, presque tous ceux qui possèdent des branchements à domicile utilisent l'eau du robinet pour les autres tâches ménagères contrairement à ceux qui n'en disposent pas. En effet 92,7% des ménages à Richard Toll utilisent l'eau du robinet pour les autres usages domestiques. Ces derniers sont répartis comme suit (Figure 7) :

- 78,9% possèdent un branchement domiciliaire ;
- 13,8% s'approvisionnent aux bornes fontaines.

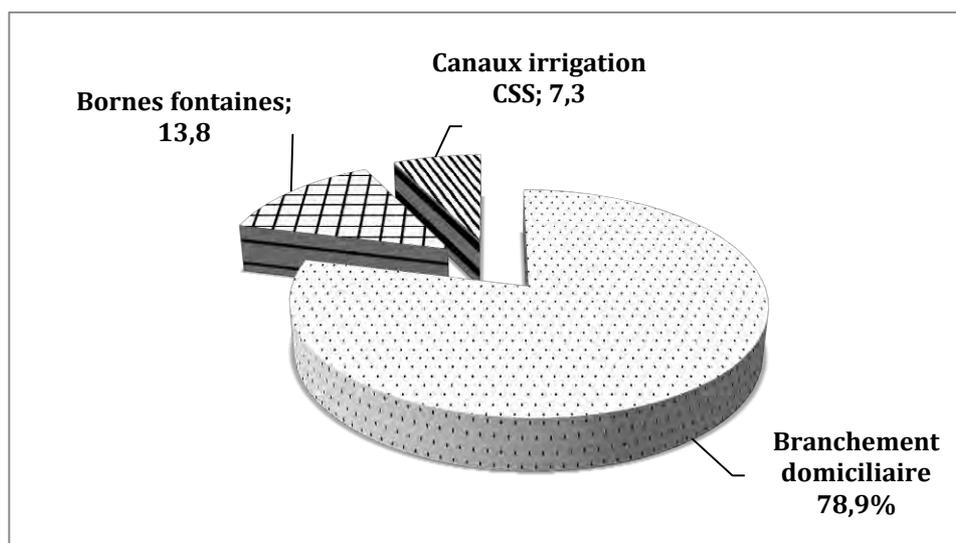


Figure 7 : Source d'eau pour usages domestiques à Richard Toll

Toutefois, certains ménages (7,3%) utilisent une autre source d'approvisionnement en eau pour les tâches ménagères. Il s'agit de l'eau provenant des canaux d'irrigation de la CSS. Ces derniers ont été aménagés pour irriguer les champs de canne à sucre ou pour drainer l'eau chargée d'engrais et de pesticides provenant des champs. Dans ces canaux, les populations se lavent, y font la vaisselle, le linge et les eaux provenant des urines et des fèces.

### 3.2.3. Analyse de l'accès à l'eau par rapport aux ODD

L'analyse de la situation de l'accès à l'eau à Richard Toll par rapport aux ODD est mentionnée dans le tableau 12 ci-dessous.

Tableau 12 : Proportion de la population utilisant un point d'eau amélioré à Richard Toll selon les critères d'évaluation des ODD

Point d'eau amélioré au niveau des :	Fréquence (%)
Branchements domiciliaires	81,7
Points d'eau partagés	18,3
<b>Total</b>	<b>100</b>

Si l'on compare l'approvisionnement en eau par rapport aux ODD, le constat est que la proportion de la population utilisant de services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité (selon la définition des ODD) ; c'est à dire un point d'eau amélioré (selon la définition dans les OMD) répondant aux critères d'accessibilité, de disponibilité et de qualité est de 81,7% (Tableau 12). Ces critères ont été élaborés en cohérence avec la définition du droit humain à l'eau potable.

Des efforts devront toutefois être faits pour atteindre d'ici 2030 les objectifs fixés dans les ODD. A noter que ces objectifs visent l'accès universel et équitable et à un coût abordable. Or 18,3% des ménages utilisent des points d'eau non améliorés.

### 3.3. Accès à l'assainissement à Richard Toll

La gestion des eaux usées reste une grande préoccupation pour la population de Richard Toll. Dans cette localité, on retrouve à la fois l'assainissement autonome qui est l'œuvre exclusif des ménages et l'assainissement collectif qui est du ressort essentiellement des pouvoirs publics.

#### 3.3.1. Caractérisation du maillon amont (accès/collecte/recueil)

Ce maillon vise l'amélioration des conditions sanitaires dans les domiciles des ménages et les lieux publics en isolant de façon sûre les eaux usées et les excréta des ménages. Il décrit les voies de collecte, de stockage et parfois de traitement des produits qui sont générés à l'interface utilisateur (types de toilettes ; superstructure de cuvette, d'urinoir, en contact avec l'utilisateur).

Dans cette étude, la quasi-totalité des ménages possède des toilettes dans la commune de Richard Toll. En effet, sur les 109 ménages, 106 (97,3%) déclarent avoir des toilettes contre 3 ménages (2,7%) qui n'ont pas de toilettes à domicile.

La localisation de ces toilettes est consignée dans la figure 8.

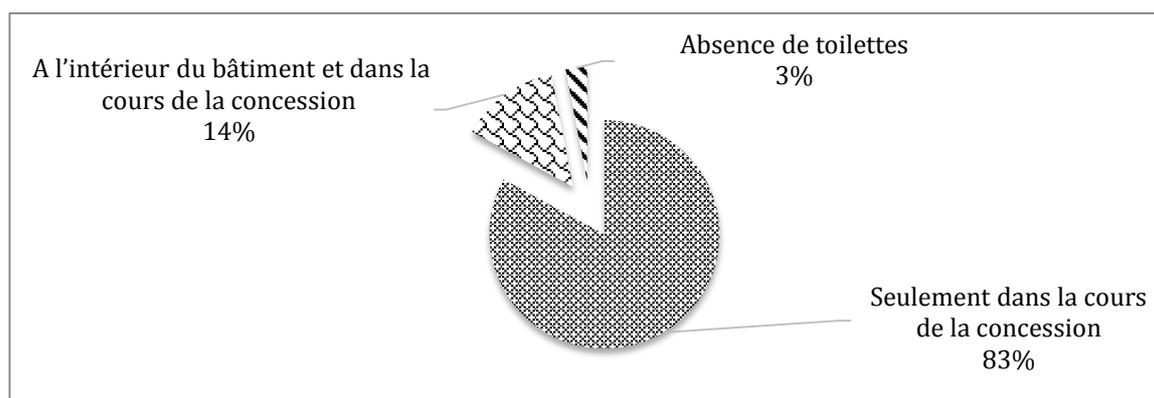


Figure 8 : Localisation des toilettes chez les ménages à Richard Toll

Les toilettes sont installées pour la plupart dans la cour de la concession (83%) contre 14% qui sont installées à l'intérieur de la maison.

Parmi les ménages disposant de toilettes, les types de toilettes qui existent sont mentionnées ci-dessous (Figure 9).

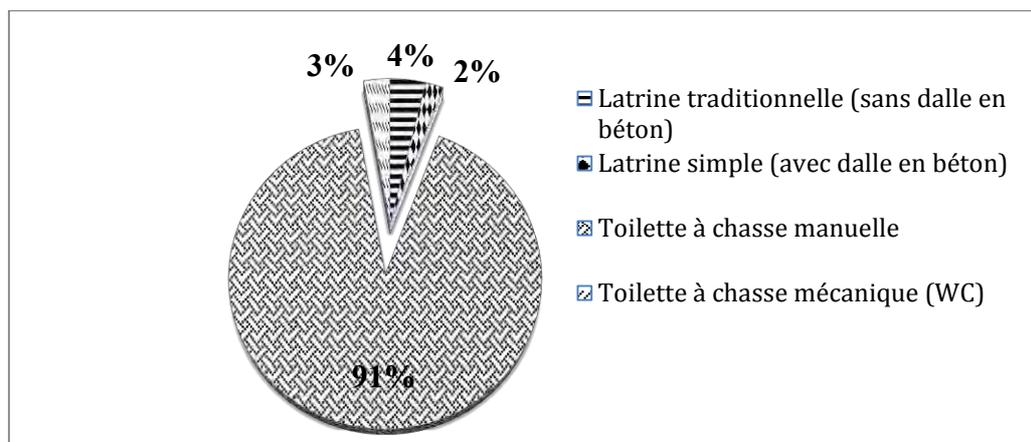


Figure 9 : Types de toilettes rencontrées à Richard Toll

La figure 9 montre que les toilettes à chasse manuelle sont les plus représentées avec 91,5%. Les autres types de toilettes représentées sont les latrines traditionnelles, les latrines simples et les toilettes à chasse mécanique qui sont montrées dans les photos 3 (a, b, c, d, e, f, et g) ci-dessous.

Tous ces types de toilettes sont connectés à des ouvrages de stockage et / ou d'évacuation qui sont répertoriés dans le tableau 13 ci-dessous.

Tableau 13 : Mode de stockage des excréta à Richard Toll

Mode de stockage excréta	Fréquence (%)
Simple fosse non étanche et non bétonnée	12
Fosse étanche	5
Fosse septique seule (sans puits perdu)	48
Fosse septique avec puits perdu	35

A Richard Toll, sur les 106 ménages disposant de toilettes, 83 possèdent des ouvrages autonomes (fosse septique ; fosse VIP ; fosse simple ; fosse étanche) contre 23 raccordés à un réseau d'égout conventionnel. Au cours de l'enquête, il est apparu que la majeure partie des ménages (48%) possède une fosse septique seule (sans puits perdu). Ensuite viennent en deuxième position ceux qui possèdent des fosses septiques avec puits perdus (35%). Les autres ouvrages représentés sont les simples fosses non étanches et non bétonnées (12%) et les fosses étanches (5%). Ces ouvrages sont matérialisés par les photos 3 (a, b, c, d, e, f, et g) ci-dessous.



*Crédit photo : MBOW 2019*

Photos 3 (a, b, c, d, e, f et g) : Différents types de fosses à Richard Toll (a : septique avec puits perdu ; b : pleine en attente de vidange ; c : non étanche et non bétonnée ; d : septique connectée à de vieilles toilettes ; e, f et g : connectée à dispositif permettant de récupérer les eaux usées et matières fécales pour rejet dans le cours d'eau)

Relativement au niveau de revenu moyen mensuel, le tableau 14 montre que les ménages ne disposant de toilettes sont ceux ayant des niveaux de revenus inférieurs à 100 000 FCFA par mois.

Tableau 14 : Possession de toilette par rapport au revenu moyen mensuel des ménages à Richard Toll

Niveau revenu moyen mensuel ménage	Existence de toilettes à domicile (nombre de ménages)	
	OUI	NON
- 100 000	43	3
[100 000 - 200 000[	30	0
[200 000 - 300 000[	04	0
[300 000 - 500 000]	03	0
NSP	26	0

Parmi les ménages ne disposant pas de toilettes, deux déclarent utiliser celles des voisins. Néanmoins cette option est de moins en moins envisagée en raison de la gêne occasionnée. Un seul ménage dans notre échantillon déclare pratiquer la défécation à l'air libre (DAL). Cette défécation se fait dans un endroit isolé aux alentours de la maison ou au niveau des cours d'eau (GNING, 2009). Souvent, cette pratique est favorisée par la persistance des barrières socio-culturelles qui influencent négativement, dans certaines zones l'acceptabilité et l'utilisation des ouvrages d'assainissement (MHA, 2016). Ceci n'est pas le cas pour notre zone d'étude, la raison est typiquement financière.

Les toilettes ont été réalisées pour la plupart par des maçons spécialisés sur financement des propriétaires de maisons. Certains ménages ont pu les avoir gratuitement grâce aux ONG ou à travers des projets étatiques (par exemple l'OLAC pour ceux qui habitent le long de la Taouey) tableau 15.

Tableau 15 : Contribution du chef de ménage dans la construction de son ouvrage d'assainissement

Prix en F CFA	Fréquence en %
Moins de 50 000	4
Entre 50 000 et 100 000	6
100 000 et 250 000	1
Pas de contribution (gratuite)	7
Ne Sait Plus	79
Pas de toilettes	3

Le tableau montre que les ménages ont dépensé entre moins de 50 000 et 250 000 FCFA pour construire leur ouvrage d'assainissement. Toutefois pour la majorité d'entre eux (10%) le coût de l'ouvrage d'assainissement est inférieur à 100 000 FCFA. Pour (7%) des ménages l'acquisition des toilettes est gratuite. Il faut noter que Richard Toll a bénéficié d'un grand projet d'assainissement. En effet, avec l'appui des partenaires de l'Etat du Sénégal un nombre

important d'ouvrages d'assainissement a été réalisé à travers la mise en œuvre du projet d'assainissement des cinq centres secondaires (Richard Toll, Mbour, Diourbel, Mbacké et Tivaoune) financé par l'Union Européenne, dans le cadre de la 10<sup>ème</sup> FED, pour un montant global de 16 milliards de F CFA.

Il s'agit, pour une enveloppe de 4 milliards de F CFA pour Richard Toll de construire :

- 1 722 ouvrages individuels au profit des populations des quartiers situés en dehors de l'emprise du réseau collectif ;
- 48 édifices répartis entre 19 établissements scolaires, un poste de santé, un stade municipal, 2 marchés ; et
- 1 479 branchements domiciliaires.

Aussi à travers cette enveloppe, le réseau a été allongé et des stations de pompage, de traitement des eaux usées domestiques et de boues de vidange construites.

Par ailleurs, un nombre important de ménages (86/109 ménages) ignore les conditions d'acquisition de leurs toilettes. La majeure partie des toilettes datant de longtemps, les chefs de ménage ou leurs conjointes ou représentant ignorent ou oublient souvent leurs modes d'acquisition ou de financement. Le nombre élevé de personnes ne connaissant pas le mode d'acquisition des toilettes peut être dû au fait que les personnes enquêtées ne sont pas les chefs de ménage.

L'âge des toilettes est représenté dans le tableau 16 ci-dessous.

Tableau 16 : Age des toilettes à Richard Toll

<b>Age</b>	<b>Fréquence en %</b>
- 1 an	05
[1- 5 ans [	13
[5 – 10 ans [	05
[10 – 15 ans [	11
[15 – 20 ans [	05
[20 – 25 ans [	01
+ 25 ans	11
NSP	49

L'âge des toilettes dans la commune de Richard Toll se présente sous diverses formes. Ainsi, on constate que les toilettes réalisées entre 1 et 5 ans, 10 et 15 ans et plus de 25 ans, sont les plus représentées.

Toutes les toilettes sont pour la plupart bien entretenues. En effet, 46,8% des ménages déclarent être satisfaits de la propreté de leurs toilettes ; 16% apprécient le fait qu'elles soient